

Régulateur de vitesse adaptatif (ACC)

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

AVERTISSEMENT



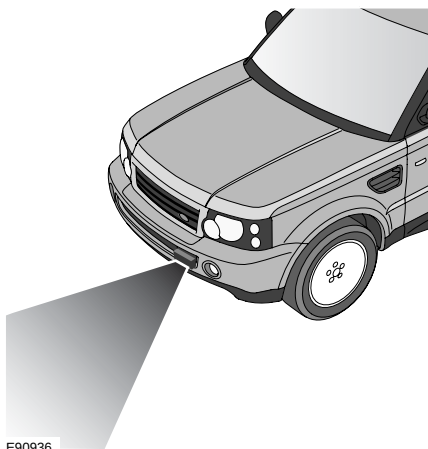
Le régulateur de vitesse adaptatif n'est ni un système d'avertissement de risque de collision ni un système d'évitement. De plus, le régulateur de vitesse adaptatif ne permet pas de détecter : les véhicules en stationnement ou roulant à moins de 10 km/h (6 mi/h) ; les piétons ou objets présents sur la chaussée ; les véhicules roulant en sens inverse sur la même voie de circulation.

Le capteur radar, monté dans le pare-chocs avant, projette un faisceau directement vers l'avant du véhicule pour détecter les objets qui se trouvent devant lui.

Le système ACC est muni de ce capteur radar pour aider le conducteur à maintenir une distance de sécurité entre son véhicule et le véhicule qui le précède. Vous pouvez définir jusqu'à quatre distances de sécurité différentes en fonction de votre style de conduite. Si le radar ne détecte aucun véhicule devant vous, la vitesse sur route que vous avez définie peut être maintenue. Vous pouvez mémoriser n'importe quelle vitesse sur route entre 30 km/h (18 mi/h) et 180 km/h (110 mi/h) dans le système ACC.

Lorsque le régulateur ACC est actif, une distance prédéfinie peut être maintenue derrière un véhicule même si la vitesse que vous avez mémorisée est supérieure. Si la situation routière vous permet d'emprunter une voie parallèle, votre véhicule accélérera automatiquement pour atteindre la vitesse mémorisée si aucun véhicule vous précédant ne se trouve dans la zone du capteur radar.

Si la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède diminue, le régulateur ACC ordonnera un freinage automatique de façon à rétablir cette distance.

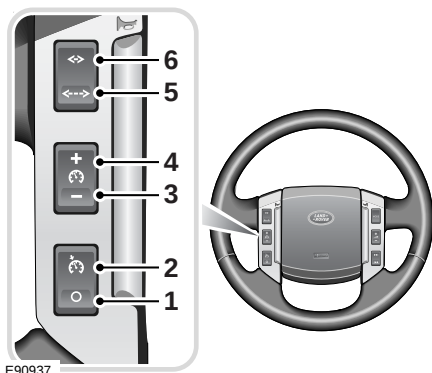


- N'utilisez l'ACC que quand les conditions sont favorables, c'est à dire sur routes droites, sèches et dégagées avec peu de circulation.
- Ne l'utilisez pas lorsque la visibilité est mauvaise, notamment dans le brouillard, par forte pluie, en cas de projections d'eau ou quand il neige.
- Ne l'utilisez pas sur routes verglacées ou glissantes.
- Le conducteur doit faire preuve de prudence et de vigilance au volant et être en mesure de maîtriser son véhicule à tout moment.
- L'avant de votre véhicule doit rester propre et dégagé : la saleté, les écussons ou autres objets métalliques, notamment certains protecteurs avant, peuvent faire obstacle au fonctionnement du capteur.
- N'utilisez pas le régulateur ACC lorsque vous vous engagez sur une autoroute ou la quittez.

Régulateur de vitesse adaptatif (ACC)

UTILISATION DU SYSTEME ACC

Le système est commandé par des commutateurs montés sur le volant. Le conducteur peut également intervenir à tout moment au moyen des pédales de frein ou d'accélérateur.



1. **ANNULER** : Permet d'annuler sans effacer la vitesse mémorisée.
2. **REPRENDRE** : Permet de revenir à la vitesse mémorisée.
3. **PROGRAMMER -** : Permet de définir la vitesse ou de la réduire.
4. **PROGRAMMER +** : Permet de définir la vitesse + ou de l'augmenter.
5. **DISTANCE <-->** : Augmentation de la distance de sécurité.
6. **DISTANCE <->** : Diminution de la distance de sécurité.

Définition d'une vitesse :

Accélérez normalement jusqu'à ce que la vitesse voulue soit atteinte.

Appuyez brièvement sur le bouton 4 pour mémoriser la vitesse du véhicule et activer le système. La vitesse définie est indiquée sur l'afficheur de messages (par ex. **VIT REGLEE 80 KM/H 50 MILE/H**).

Passer en mode "convoi" :

AVERTISSEMENT



En mode "convoi", le véhicule ne décélérera pas automatiquement jusqu'à l'arrêt, et il ne décélérera pas toujours assez rapidement pour éviter une collision sans intervention du conducteur.

Une fois que vous avez sélectionné une vitesse programmée, vous pouvez relâcher la pédale d'accélérateur – la vitesse sur route programmée sera maintenue.

Lorsqu'un véhicule qui vous précède pénètre sur la même voie de circulation ou qu'un véhicule plus lent roule sur la même voie et dans la même direction que vous, la vitesse de votre véhicule se règle automatiquement jusqu'à ce que la distance de sécurité par rapport au véhicule suivi corresponde à la distance prédéfinie. Votre véhicule est alors en mode "convoi".



Le témoin du tableau de bord s'allume.

L'afficheur de messages indique la distance prédéfinie.

Votre véhicule maintient alors une distance de sécurité constante avec le véhicule qui vous précède jusqu'à ce que :

- le véhicule qui vous précède accélère et atteigne une vitesse supérieure à la vitesse programmée ;
- le véhicule qui vous précède change de voie ou sorte du champ de vision ;
- le véhicule qui vous précède ralentisse entraînant la désactivation automatique à basse vitesse ;
- une nouvelle distance de sécurité soit programmée.

Régulateur de vitesse adaptatif (ACC)

Si nécessaire, un freinage automatique interviendra de façon à ralentir le véhicule et maintenir la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède.

Le freinage maximal que peut exercer le système ACC est limité et le conducteur peut freiner lui-même si nécessaire.

Note : *Tout freinage du conducteur annule le régulateur de vitesse adaptatif.*

Si le régulateur ACC prévoit que son freinage maximal ne sera pas suffisant, un signal sonore d'avertissement retentit tandis que l'ACC continue de freiner. **REPRENDRE COMMANDES** sera indiqué sur l'afficheur de messages. Le conducteur doit alors intervenir immédiatement.

En mode "convoi", le véhicule retourne automatiquement à la vitesse programmée lorsque la route est dégagée, par exemple si :

- le véhicule qui précède accélère ou change de voie ;
- le conducteur change de voie d'un côté ou de l'autre ou emprunte une bretelle de sortie.

Le conducteur doit intervenir si besoin.

Désactivation automatique à basse vitesse

Si la vitesse du véhicule descend en dessous de 30 km/h (18 mi/h), le système ACC se désactive automatiquement et le témoin s'éteint sur le tableau de bord.

Si le système ACC ordonne un freinage, les freins sont relâchés lentement.

Cela s'accompagne d'un signal sonore et **REPRENDRE COMMANDES** est indiqué sur l'afficheur de messages. Le conducteur doit alors reprendre le contrôle du véhicule.

Neutraliser la vitesse programmée/le mode "convoi"

AVERTISSEMENT

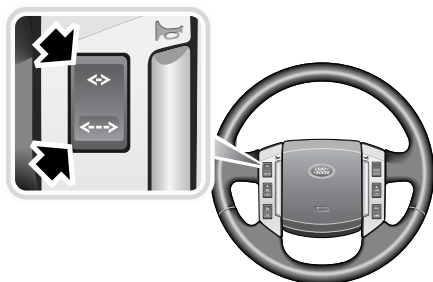


Lorsque le conducteur neutralise l'ACC en appuyant sur la pédale d'accélérateur, le système n'ordonne aucun freinage automatique permettant de maintenir la distance de sécurité avec le véhicule qui précède.

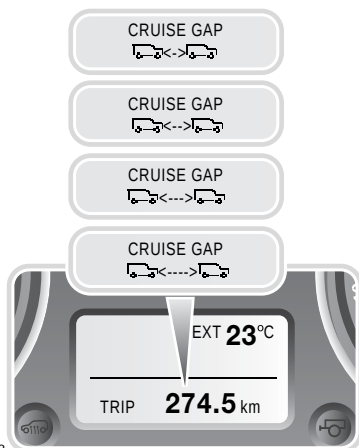
Vous pouvez neutraliser la vitesse et la distance programmées en appuyant sur la pédale d'accélérateur pendant que vous roulez à vitesse constante ou en mode "convoi". Si le véhicule est en mode "convoi", le témoin du tableau de bord s'éteint lorsque vous neutralisez le système ACC à l'aide de la pédale d'accélérateur et **DEPASSEMENT VIT REGULEE** est indiqué sur l'afficheur de messages. Lorsque vous relâchez l'accélérateur, le fonctionnement de l'ACC est rétabli et la vitesse du véhicule diminue pour atteindre la valeur programmée ou une vitesse inférieure si le mode "convoi" est actif.

Régulateur de vitesse adaptatif (ACC)

Réglage de la distance de sécurité



E91300



E90938

Vous pouvez diminuer ou augmenter la distance de sécurité avec le véhicule qui précède en appuyant sur l'interrupteur à bascule **5** ou **6** du volant.

Quatre distances sont disponibles et la distance choisie est indiquée sur l'afficheur de messages lorsque vous appuyez sur l'un des boutons. Lorsque vous mettez le contact, la distance par défaut est automatiquement sélectionnée et prête à être utilisée par l'ACC.

Note : C'est le conducteur qui est tenu de sélectionner une distance correspondant aux conditions de conduite.

Réglage de la vitesse programmée

Vous pouvez changer la vitesse programmée de trois façons différentes :

- Accélérez ou freinez pour atteindre la vitesse voulue et appuyez sur le bouton **4**.
- Accélérez ou freinez en appuyant de façon prolongée sur le bouton **4** ou **3** jusqu'à ce que la vitesse programmée voulue apparaisse sur l'afficheur de messages. La vitesse du véhicule changera progressivement pour atteindre la valeur sélectionnée.
- Accélérez ou freinez par incréments de 2 km/h (1 mi/h) en appuyant brièvement sur le bouton **4** ou **3**.

Le système ACC fonctionne entre environ 30 km/h et 180 km/h (18 mi/h et 110 mi/h) selon la spécification du pays.

Les vitesses ne sont pas saisies en dehors de cette plage.

Le système ACC peut ordonner un freinage pour faire ralentir le véhicule jusqu'à la nouvelle vitesse programmée. La nouvelle vitesse programmée apparaît sur l'afficheur de messages pendant quatre secondes après avoir été modifiée.

Régulateur de vitesse adaptatif (ACC)

Désactivation automatique du système ACC

L'ACC se désactive mais la mémoire n'est pas effacée lorsque :

- Vous appuyez sur le bouton ANNULER 1.
- Vous appuyez sur la pédale de frein.
- La vitesse du véhicule chute en dessous de 30 km/h (18 mi/h).
- Vous placez le levier de vitesse en position **N** (point mort).
- Le contrôle dynamique de stabilité (DSC) est actif.
- L'antipatinage électronique (ETC) est actif.
- Le contrôle d'adhérence en descente (HDC) est sélectionné.

L'ACC se désactive et la mémoire est effacée lorsque :

- Vous tournez le commutateur d'allumage en position **0**.
- La vitesse maximale du véhicule est atteinte.
- Un défaut survient dans le système ACC.

Reprendre la vitesse programmée/le mode "convoi"

MISE EN GARDE

⚠ La fonction **REPRENDRE** ne doit être utilisée que si le conducteur connaît la vitesse programmée et a l'intention d'y retourner.

Lorsque vous appuyez sur le bouton **REPRENDRE 2**, après avoir annulé le système ACC ou freiné par exemple, l'ACC reprend son fonctionnement à condition que la mémoire contenant les vitesses programmées n'ait pas été effacée. La vitesse programmée s'affiche pendant quatre secondes et le véhicule y retourne, sauf si le véhicule qui précède provoque l'activation du mode "convoi".

Détection avant

Pendant le fonctionnement du système ACC, le témoin ACC **REPRENDRE COMMANDES** fournit une détection limitée des véhicules qui précèdent. La fonction de détection avant fournit en outre des avertissements lorsque l'ACC n'est pas engagé ; si la proximité d'un véhicule qui précède est détectée, le signal sonore retentit et le message s'affiche. Les freins ne sont pas sollicités.



Vous pouvez activer ou désactiver cette fonction supplémentaire au moyen du commutateur de détection avant comme indiqué par la flèche.

Régulateur de vitesse adaptatif (ACC)

Lorsque le témoin du commutateur est allumé, cela signifie que la détection avant est active.

La sensibilité de l'avertissement peut être modifiée :

- Appuyez sur le bouton de diminution de la distance lorsque l'ACC est désengagé pour afficher puis diminuer la sensibilité de la détection.
- Appuyez sur le bouton d'augmentation de la distance pour afficher puis augmenter la sensibilité de la détection.

Ces deux systèmes de détection sont accompagnés du message **DETEC AVT <---->** sur l'afficheur.



Conduire avec l'ACC activé

Le système permet de réguler la vitesse du véhicule grâce au contrôle du moteur et des freins. Des changements de vitesse peuvent se produire en réponse à la décélération ou à l'accélération lorsque l'ACC est actif.

L'ACC ne permet pas d'éviter les collisions mais, dans certaines situations, il peut indiquer au conducteur qu'une intervention est requise.

Un signal sonore retentit, accompagné du message **REPRENDRE COMMANDES**, si l'ACC détecte :

- qu'une défaillance a eu lieu pendant que le système était actif ;
- que le freinage maximal procuré par l'ACC n'est pas suffisant ;
- que la vitesse du véhicule a chuté en dessous de la valeur minimale pour le fonctionnement de l'ACC.

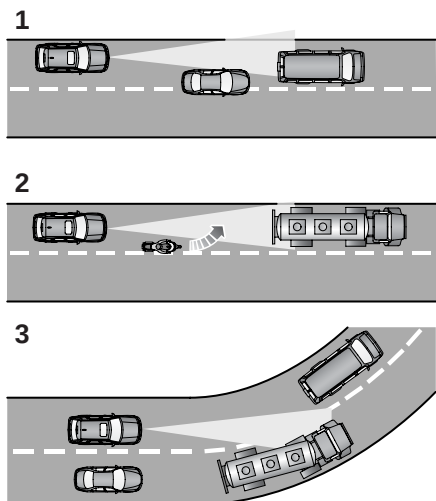
Note : L'ACC fonctionne lorsque vous placez le levier de vitesse en position **D** (marche normale).

Note : Quand le système est engagé, la pédale d'accélérateur reste en position relevée. Relâchez complètement la pédale pour permettre le fonctionnement normal de l'ACC.

Note : Lorsque l'ACC ordonne un freinage, la pédale de frein peut s'enfoncer et remonter selon que les freins sont sollicités ou relâchés. Les feux stop du véhicule s'allument lorsque les freins sont sollicités.

Régulateur de vitesse adaptatif (ACC)

Limitations de la détection



E90941

Des limitations de détection peuvent se produire :

1. Lorsque vous ne suivez pas exactement la même trajectoire que le véhicule qui vous précède.
2. Lorsqu'un véhicule a commencé à se rabattre sur votre voie de circulation mais qu'il n'est détectable qu'après s'être complètement rabattu.
3. La détection des véhicules qui précèdent n'est pas fiable à l'entrée et à la sortie des virages.

Dans ces cas-là, l'ACC pourra freiner tardivement ou de manière inattendue. Le conducteur doit rester vigilant et intervenir si nécessaire.

Echec de l'ACC

Si un défaut se produit en cours d'utilisation du système en mode régulation de vitesse ou "convoi", le système ACC se désactivera et ne pourra pas être utilisé tant que le défaut ne sera pas corrigé. Le message **REPRENDRE COMMANDES** apparaît brièvement, et il est remplacé par le message **RGUL VITES NON DISPO**.

En cas d'échec du système ACC ou de tout autre système similaire, le message **RGUL VITES NON DISPO** s'affichera. L'activation du système ACC n'est alors possible dans aucun mode.

Une accumulation de saleté, de neige ou de glace sur le capteur ou son couvercle peut empêcher le fonctionnement de l'ACC. Le montage d'un dispositif de protection avant du véhicule ou d'écussons métallisés peut aussi affecter le fonctionnement de l'ACC.

Si cela se produit lorsque le système ACC est en mode régulation de vitesse ou "convoi", le signal sonore retentit et le message **REPRENDRE COMMANDES** s'affiche brièvement. Le message **CAPT ACC BLOQUE** s'affiche alors. Le système n'est plus actif.

L'élimination de l'obstruction permet au système de reprendre son fonctionnement normal. Si l'obstruction est présente lorsque l'ACC est inactif, par ex. au démarrage initial ou lorsque le système ACC est désactivé, le message **CAPT ACC BLOQUE** s'affiche.

Les pneus autres que les pneus recommandés peuvent avoir des dimensions différentes. Cela peut affecter le fonctionnement correct de l'ACC.